

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6503>



# Calendrier du mouvement intra 2023 dans l'académie de Dijon

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2023 -

**Mutations**  
**2023** INTRA  
snes

Date de mise en ligne : jeudi 23 mars 2023

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## Calendrier du mouvement intra 2023 dans l'académie de Dijon

21 mars 2023 à 12 heures	Ouverture du serveur I-prof / SIAM, début de saisie des vœux.
4 avril 2023 à 12 heures	Fermeture du serveur I-prof / SIAM, fin de saisie des vœux.
5 avril 2023	Date limite de réception au service médical du rectorat <a href="mailto:ce.sms@ac-dijon.fr">ce.sms@ac-dijon.fr</a> des dossiers de priorité au titre du handicap.
6 avril 2023	Téléchargement sur i-Prof des confirmations de demande de mutation par les candidats.
12 avril 2023	Date limite de retour des confirmations de demande de mutation. Le retour est effectué par les agents, via <a href="#">COLIBRIS</a> . Les confirmations doivent être accompagnées des pièces justificatives.
4 avril 2023	Date limite de retour au rectorat, par mèl (*), des dossiers de candidature « papier » sur postes spécifiques.
12 avril 2023	Date limite de réception, par mèl, des demandes de changement de RAD des TZR.
5 mai 2023	Date limite de dépôt des demandes tardives de mutations, modifications ou annulation de la demande. (cf. arrêté)
10 mai 2023	Affichage des barèmes sur I-prof / SIAM
20 mai 2023	Date limite de contestation, par mèl (*), des barèmes par les agents.
24 mai 2023	Affichage des barèmes définitifs sur I-prof / SIAM.
15 juin 2023	Publication des résultats du mouvement
26 juin 2023	Date limite de réception, via <a href="#">COLIBRIS</a> , des recours individuels permettant aux intéressés d'obtenir une réponse en juillet.
à compter du 11 juillet 2023	Affectation des TZR

(\*) mèl adressé à [ce.dirh2a@ac-dijon.fr](mailto:ce.dirh2a@ac-dijon.fr) pour les professeurs agrégés et certifiés et à [ce.dirh2b@ac-dijon.fr](mailto:ce.dirh2b@ac-dijon.fr) pour les PLP, enseignants d'EPS, CPE et PsyEN.